



21 rue du Couvent
68240 KAYSERSBERG

☎ 03.89.78.18.00
accueil@residence-weiss.fr

Résidence de la Weiss



Bienvenue

Notre site internet

Résidence de la Weiss

Qui sommes-nous ?

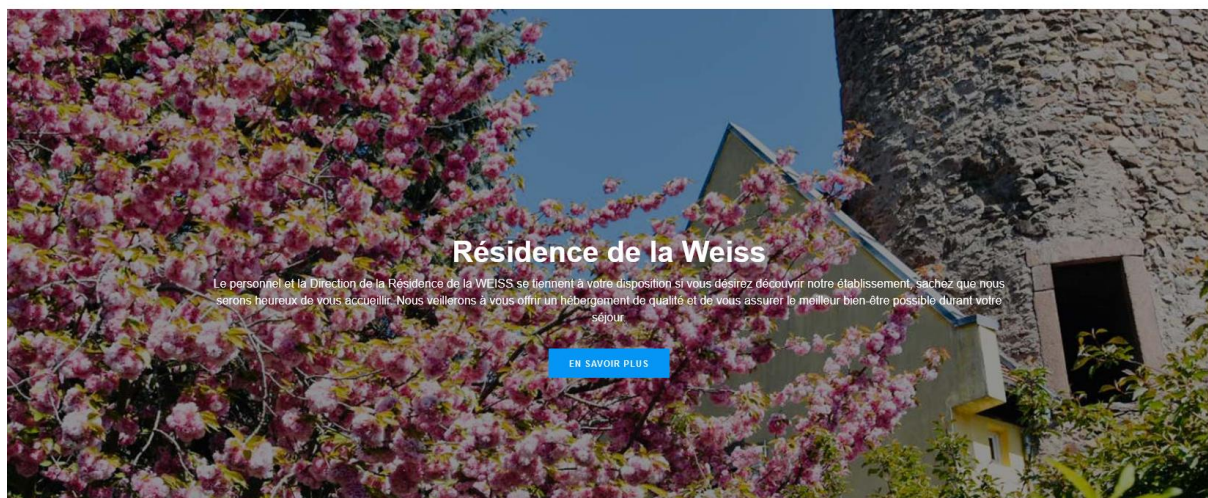
L'EHPAD de Kayersberg

L'EHPAD d'Ammerschwihr

Actualités

Nous rejoindre

Contact



Renseignements sur le fonctionnement de l'établissement
et informations utiles !

www.residence-weiss.fr

Notre page facebook



Résidence de la Weiss

KAYERSBERG



Résidence de la Weiss

377 J'aime • 484 followers

Publications

À propos

Photos

Vidéos



Intro

La résidence de la Weiss est un établissement public hospitalier autonome à vocation gériatrique



Résidence de la Weiss

56 min · 🌐



Plaisir partagé 😊 avec nos amis les animaux 🐾 Une vraie thérapie !



Suivez l'actualité de l'établissement sur les réseaux sociaux !

www.facebook.com/residencedelaweiss/



Résidence de la WEISS
21 rue du Couvent
68240 KAYSERSBERG



En provenance de
Kientzheim

En provenance de **Colmar**
et **Ammerschwihr**

Direction Col du Bonhomme

Rez-de-chaussée :

- L'accueil et les bureaux
- La salle de restauration
- La chapelle
- Le cloître et le parc
- Le salon de coiffure
- La buanderie/lingerie
- La cuisine

Les étages :

- Une salle à manger
- Une salle d'animation
- Un salon pour les familles
- Une terrasse
- Les salles de bains/douches communes
- Les salles de soins

La Résidence de la Weiss est un établissement public médico-social de 100 lits d'EHPAD. C'est un lieu de vie et de soin qui s'est donné pour mission d'accompagner les personnes âgées dans leur vie quotidienne et de répondre le mieux possible à leurs besoins.

Notre souci premier est de vous offrir la meilleure qualité de vie.

Il est nécessaire de concilier les besoins individuels et la vie collective. Ceci ne peut se faire que dans un climat de confiance et de sérénité.

Nous sommes à l'écoute de vos besoins et nos efforts tendront, grâce à vos suggestions, vers une amélioration constante de nos prestations.

Vous êtes libres d'organiser vos journées selon vos aptitudes et vos envies. Cependant, la vie en résidence impose certaines règles, consignées dans le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement qui seront signés par le résident ou son représentant, avant l'admission.

Les conditions d'admission

Avant votre admission dans notre établissement, nous vous invitons à venir visiter la Résidence.

Après accord de l'admission, le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour seront signés par vous-même (ou votre représentant) et la Direction.

La surveillance médicale

Le projet de soins vise fondamentalement à conforter et à développer toutes les actions nécessaires pour la préservation de la santé des résidents et la dispensation des soins.

Il garantit à chaque résident la prise en compte de sa dépendance et l'accès à des soins de qualité.

Ce projet précise les actions de soins mises en œuvre et celles à améliorer. Il a été élaboré en collaboration avec le médecin coordonnateur et les équipes soignantes.

L'établissement assure une présence soignante continue. La permanence infirmière est assurée de 7H à 19H00, 7jrs/7 et deux agents sont présents la nuit.

Chaque chambre dispose d'un système d'appel malade qui permet au résident de prévenir le personnel en cas de problème.

Les soins sont assurés par une équipe pluridisciplinaire, formée et diplômée, composée, d'infirmières, de kinésithérapeutes, d'aides-soignants, d'une psychologue, ...

Les repas

L'établissement a choisi de conserver sa cuisine pour réaliser sur place des plats traditionnels en liaison chaude. Les menus sont affichés à la semaine.

Les prescriptions médicales de régime sont respectées.

Pour favoriser la mobilité et les contacts avec les autres résidents, les deux repas sont servis en salle à manger. Ils peuvent être servis en chambre si l'état de santé le nécessite.

Des ateliers « cuisine » et des repas à thème sont régulièrement proposés.

Les petits déjeuners sont servis de 7h30 à 9h00 ; le déjeuner est servi à 12h00 et le dîner à 18h00.

Une collation est proposée dans l'après-midi.



Le linge

La blanchisserie est implantée sur le site.

Le linge hôtelier, c'est-à-dire draps, taies d'oreiller, couvertures, linge de toilettes et de table sont fournis, lavés, repassés et remplacés au besoin.

Le marquage du linge personnel du résident est effectué par l'établissement, dès son arrivée.

Son entretien est assuré mais l'établissement décline toute responsabilité en cas de détérioration notamment sur le linge délicat.



Le salon de coiffure

Les résidents peuvent bénéficier de services d'une coiffeuse à l'EHPAD. Le site dispose d'un salon de coiffure. Les inscriptions se font à l'accueil.



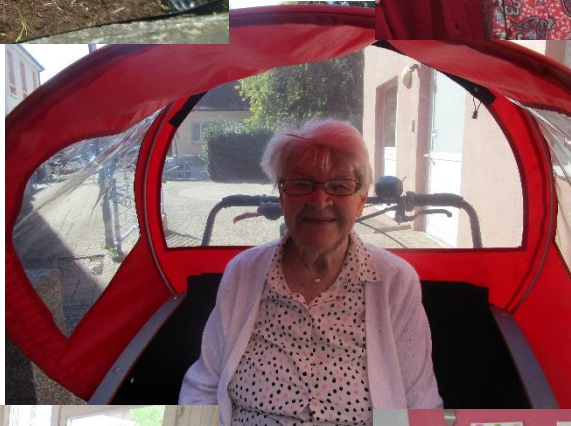
L'animation

Les animations transforment la maison de retraite en un lieu de vie et de divertissements.

Des animatrices proposent diverses animations collectives ou individuelles à différents endroits : spectacles, sorties, jardinage, chants, jeux de société, anniversaires, ateliers cuisine, ateliers bricolage, massages des mains, du visage....

Par ailleurs des bénévoles proposent ponctuellement des animations et participent aux sorties.

Un calendrier et un affichage des activités proposées sont assurés pour permettre l'information de tous les résidents.



Le courrier

Le courrier est distribué chaque jour dans les boîtes aux lettres des résidents au rez-de-chaussée.
Si le résident désire poster du courrier, il peut le déposer déjà affranchi à l'accueil.



La télévision



Il est possible d'apporter votre poste de télévision et un support mural. L'installation est réalisée par nos services techniques.

Le téléphone

Un branchement téléphonique est mis à votre disposition.
Le branchement sera fait à votre demande auprès de l'accueil et les frais de communications vous seront facturés.



Les biens et valeurs personnels

Lors de son admission, le résident est informé de la possibilité de confier les sommes d'argent et les objets de valeurs auprès de Trésor Public.

Les dépôts effectués restent à la disposition du résident (à l'exclusion des personnes sous tutelle ou curatelle). Le percepteur remet au résident, un reçu. Ces biens seront restitués à la sortie de l'établissement sur présentation du reçu.

L'établissement ne peut donc être tenu responsable de la perte ou de la disparition d'objets ou d'argent.

Le personnel et la Direction de la Résidence de la WEISS se tiennent à votre disposition si vous désirez découvrir notre établissement.

Si votre décision est d'intégrer notre établissement, sachez que nous serons heureux de vous accueillir. Nous veillerons à vous offrir un hébergement de qualité et de vous assurer le meilleur bien-être possible durant votre séjour.



Màj janvier 2023